



FICHE TECHNIQUE

FAMILLE : TRAVAUX/ RETRAIT

TITULAIRE : GEL a+

DESIGNATION COMMERCIALE : GEL a+

COORDONNEES : 4 Avenue de Londres
13127 VITROLLES

Tél : 06 59 34 90 99

virginie.painchaud@gelaplus.com

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Notre gel GEL a+ joue à la fois un rôle de captage à la source et de rétention des particules fines pour les empêcher de se disperser.

Le gel est déposé sur la surface impactée par des travaux, par des actions mécaniques sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante, par des produits très émissifs en nano-poussière, ou bien par des travaux exposant aux poussières de bois inhalables, etc. Il s'utilise au cours des activités telles que le percement, le décollement de dalles, la découpe ou l'ouverture de canalisation en fibrociment, la pulvérisation des flocages, la réfection de façades, etc...

1. DOMAINE D'EMPLOI ACCEPTE

Notre gel s'applique sur les Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante afin d'abaisser le niveau d'empoussièrement des processus suivants :

- Percements
- Décollement de dalles
- Retrait Faïences
- Découpe ou ouverture de canalisation en fibrociment
- Pulvérisation des flocages
- Réfection de façades
- Prélèvements de matériaux lors de diagnostics immobiliers
- ...

2. CARACTERISTIQUES GENERALES ET PRATICITE

- Les performances du gel GEL a+.

Le gel d'origine médicale (gel échographique) a été sensiblement modifié (99% d'eau et moins de 1% de polymère modifiant la viscosité, et résistant à la chaleur) pour jouer un rôle plus efficace de rétention des particules fines et/ou ultrafines afin d'empêcher la pollution de nature aérienne. Parce que le gel est parfaitement transparent, le dispositif permet à l'opérateur d'effectuer son travail sans gêne visuelle et d'avoir une excellente précision.

La conservation de l'intégrité du produit nécessite un stockage adapté à l'abri de la lumière et des UV.

- L'attrait économique.

L'utilisation du gel GEL a+ présente un avantage économique par rapport à des opérations de percements et autres travaux sous confinement.

En effet, avec l'utilisation du gel GEL a+ vous réduisez :

- Les coûts de certains EPI et MPC et leurs temps de mise en place, quand les dispositions réglementaires le permettent.
- Le temps de repli des EPI et déconfinement de la zone de travaux.

Par ailleurs, et ce dans certains cas, l'utilisation de l'aspirateur est supprimée.

- L'application du gel GEL a+ est facilitée par nos différents contenants car ils s'adaptent à chaque situation. De plus, étant peu encombrants, ils apportent souplesse et rapidité lors des interventions.

3. CRITERES DE SECURITE SANITAIRE

- **La limitation de l'émission de fibres d'amiante au poste de travail et/ou dans l'environnement.**

Pour réaliser des percements et autres travaux (avec un mode opératoire adapté), le gel GEL a+ permet de limiter le niveau d'empoussièrement par rétention des poussières.

Il répond bien aux prescriptions de l'article R.4412-108 du Code du Travail:

« Afin de réduire au niveau le plus bas techniquement possible la durée et le niveau d'exposition des travailleurs et pour garantir l'absence de pollution des bâtiments, équipements, structures, installations dans lesquels ou dans l'environnement desquels les opérations sont réalisées, l'employeur met en œuvre :

1° Des techniques et des modes opératoires de réduction de l'empoussièrement tels que le travail robotisé en système clos, la réduction de la volatilité des fibres d'amiante par l'imprégnation à cœur des matériaux contenant de l'amiante avec des agents mouillants, le démontage des éléments par découpe ou déconstruction ;

2° Les mesures nécessaires de confinement et de limitation de la diffusion des fibres d'amiante à l'extérieur de la zone des opérations, notamment en mettant à disposition des travailleurs les moyens de décontamination appropriés et en définissant la procédure de décontamination à mettre en œuvre »

Chaque entreprise utilisant le gel GEL a+ devra établir son ou ses modes opératoires par application des dispositions de l'article R.4412-145 du Code du travail.

- **La fiche de données de sécurité (FDS) ne fait pas apparaître de soucis de sécurité.**

Le gel a été testé dans des conditions de hautes températures, et aucune problématique de conduction, d'évaporation, de risques électriques ou gazeux n'ont été détectés.

- **L'aptitude à réduire efficacement l'exposition de l'opérateur aux polluants ambiants.**

Les protections individuelles peuvent être allégées (interventions émettant moins de 5 f/l de poussières d'amiante) lorsque les conditions réglementaires le permettant sont réunies.

Attention : L'allégement des équipements de protection collective sont de la responsabilité de l'employeur

- En dehors de la problématique amiante, le gel GEL a+ ne nuit pas à l'environnement.
- Formation de l'utilisateur
Chaque employeur est tenu de former ses opérateurs à la mise en œuvre de l'application du gel. Un manuel d'utilisation simple (que vous pouvez retrouver sur notre site www.gelaplustm.fr) est mis à disposition de l'employeur pour organiser ses formations en interne.

4. LA GAMME

Les différentes versions de GEL a+ permettent de s'adapter aux différents supports, et situations de travail.

Le gel **GEL a+** se décline en 3 contenants:

1. Le spray 300 ml



2. La cartouche



3. Bidon de 5L



5. PROPRIETE DU GEL

Le gel **GEL a+** est protégé contre les poussières et les jets de liquide. Cependant il est recommandé de prendre certaines précautions (ne pas laisser couler de liquides corrosifs sur le dispositif).

Température d'utilisation : entre +10°C et +40°C.

Conservation : à l'abri de la lumière (pas exposer de façon prolongée au soleil) et des UV.

Décontamination et/ou mise en déchet :

- Pour les déchets de gel, ils sont gérés de la même façon que les autres déchets amiantés.
- Pour les cartouches vides et les bidons: s'ils sont rentrés en zone de confinement, il sera préférable de les traiter avec les autres déchets amiantés.
En revanche, s'ils sont utilisés dans le cadre de travaux sous-section 4, ou pour des prélèvements matériaux, ils pourront, après les avoir essuyés à la lingette, être traités en déchets classiques.

Attention : Pour le spray (gaz propulseur), il est conseillé, après l'avoir également essuyé à la lingette, de le traiter en déchet classique.

6. COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DU GEL

- Distribution et commercialisation en direct par **GEL a+** .
- En vente chez les distributeurs : EPICAP (d'autres partenaires à venir)

ANNEXES

ELEMENTS DE PREUVES APPORTES PAR LE TITULAIRE LORS DE CHANTIERS TESTS

Des mesures d'empoussièrement du processus (sur opérateur) ont été menées sur 800 chantiers test dans le cadre d'accompagnement d'entreprises réalisant des travaux de retrait sous SS4.

---> Des mesures environnementales (en zone, en cours d'intervention et après intervention) ont également été réalisées sur ces mêmes chantiers

Dénomination chantier	Type de mesure	MPCA concerné	Type de travaux	Nombre de fibres comptées	Sensibilité analytique (f/l)	Résultats (f/l)
Chantier A	Opérateur (J)	Joint de bâtis	Percement mural	0	1	< 3.68
Chantier B	Opérateur (J)	Enduit	Dépose grille ventilation (dévisage)	0	0.99	< 2.98
Chantier C	Opérateur (J)	Enduit	Dépose menuiserie	0	1	< 2.98
Chantier D	Opérateur (J)	Enduit	Traitement d'une fissure par grattage	0	0.99	< 2.95
Chantier E	Opérateur (J)	Mastic vitrier	Dépose vitre par grattage	0	1	< 2.99
Chantier F	Opérateur (J)	Dalle de sol et colle	Décollement dalle de sol	0	0.99	< 2.96
Chantier G	Opérateur (J)	Colle de faïence	Décollement la faïence avec un marteau et un burin	0	1	< 2.99
Chantier H	Opérateur (J)	Dalle de sol + colle + ragréage	Carottage sol avec carotteuse	0	0.99	< 2.96
Chantier I	Opérateur (J)	Enduit, peinture	Dépose équipement électrique	0	0.98	< 2.92
Chantier J	Opérateur (J)	Joint de bride	Remplacement d'un joint de bride par déboitage	0	0.99	< 2.96
Chantier K	Opérateur (J)	Tresse amiantée	Dépose d'une tresse	0	0.99	< 2.96

RETROUVEZ-NOUS SUR www.gelaplus.fr

